

Le 11 FEVRIER 2022

CHASPUZAC
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES PRESENTS : 11

DROIT DE PREMPTION IMMEUBLE AD 103

La Commune de CHASPUZAC a été consultée par l'étude de notaire Maître GROUSSON pour exercer le droit de préemption sur l'immeuble AD 103 situé à CHASPUZAC – Route du Puy. Cet immeuble classé en zone U du plan local d'urbanisme est concerné par l'exercice du droit de préemption conformément à la délibération du 17 novembre 2006.

Il est précisé que l'acquisition de cet immeuble permettra d'aménager un espace public afin d'y recevoir les containers (Bacs OM – tri sélectif), qui sont actuellement derrière l'église, classée monument historique. Dans le cadre du dossier Fonds Friches 2021 retenue par l'Etat une part de la subvention a été affecté à l'aménagement de cet espace public.

La Commune acquerra cet immeuble au prix proposé soit 19 000,00 euros.

AVIS FAVORABLE

ACQUISITION PANNEAU D’AFFICHAGE NUMERIQUE

La Commune avait validé en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2021 l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique par le biais d'une commande groupée menée par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Cette commande groupée a permis d'obtenir un prix très avantageux et également de bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

En contrepartie de ce financement, la Commune s'engage à diffuser des informations émanant de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

AVIS FAVORABLE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) RESEAUX TELECOMMUNICATIONS

L'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) au profit des collectivités.

Le Syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire propose de mutualiser ce service de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP aux Communes membres, due par les opérateurs de communications téléphoniques.

Ce service sera gratuit pour les communes, le SDE 43 reversera intégralement les recettes à chaque commune membre.

AVIS FAVORABLE

MISSION ASSISTANCE PROGICIELS ET DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Haute-Loire propose aux collectivités une assistance à l'utilisation des progiciels de gestion avec le prestataire Berger-Levrault, et une mission de dématérialisation des procédures notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux aux services comptables.

Ces 2 missions arrivant à échéance, une nouvelle convention est passée avec le CDG 43 jusqu'au 31 décembre 2026.

AVIS FAVORABLE

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES PLAETAFORME DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Un groupement de commandes formé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Haute-Loire avait été constitué pour la dématérialisation des procédures lors de marchés publics. Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2021, une nouvelle convention est proposée à la Commune afin d'adhérer au groupement de commandes coordonnée par le CDG 43 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

AVIS FAVORABLE

LAC COLLINAIRE : SERVITUDE DE PASSAGE DES CONDUITES D'IRRIGATION

Le projet de réalisation d'une retenue collective collinaire pour l'irrigation de parcelles agricoles en faveur des agriculteurs, nécessite le passage de canalisations en domaine privé tant pour permettre l'irrigation des parcelles que pour amener l'eau pluviale à la retenue.

Pour cela des servitudes de passage de canalisations doivent être créées.

Cette opération nécessite d'organiser une enquête publique, un commissaire enquêteur désigné par le Préfet sera chargé de conduire cette mission.

AVIS FAVORABLE

BAIL A CONSTRUCTION MAISON GONDOL

Un bail à construction de l'immeuble dit « Maison GONDOL » avait été conclu avec le propriétaire et la Commune de Chaspuzac. Il était prévu dans le bail à construction que le propriétaire pouvait récupérer l'immeuble avant le terme du bail. Le prix à payer par le propriétaire est déduit des loyers perçus par la Commune depuis la livraison de l'immeuble et des subventions obtenues.

AVIS FAVORABLE

AMENAGEMENT QUARTIER AERODROME - CHEMIN DE LA COMBE

Le bureau d'études AB2R a finalisé l'aménagement des travaux à entreprendre sur le secteur de l'Aérodrome et du Chemin de la Combe.

La consultation des entreprises sera lancée dans les prochaines semaines pour un début de travaux Septembre 2022.

AVIS FAVORABLE

LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNEMENT FERMEE LES 12 - 14 - 17 & 19 MARS 2022